

Contrat

AUX TERMES DU PRESENT MARCHÉ, conclu le ...^{10^{ème} dixième} jour du mois de ...^{Septembre} de l'année deux mille quatorze,

Entre

(1) Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme sise Avenue Papa Ileo (Ex-des Cliniques) n°15 Kinshasa/Gombe (ci-après dénommé l'Autorité contractante) d'une part

Et

(2) NSM, 103, avenue Mutombo Katshi, Commune de la Gombe à Kinshasa - République Démocratique du Congo (Ci-après dénommé le Titulaire), d'autre part :

Attendu que l'autorité contractante a procédé à l'appel d'offres ouvert n°AON/002/F/CGPMP/MECNT/2014 relatif à l'acquisition des fournitures et petits matériels de bureau en faveur des services centraux de l'Environnement et Conservation de la Nature prévu dans le cadre du Budget de l'Etat de l'exercice 2014 et a accepté la soumission du Titulaire pour les fournitures desdits services pour un montant de 150.621.891,00 FC (ci-après dénommé le « Montant du Marché ») et dans le délai maximal de nonante (90) jours à dater de la signature du contrat.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses des Marchés Publics.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent contrat ;
 - b) La notification d'attribution du Marché adressé au Titulaire par l'Autorité Contractante ;
 - c) Le bordereau des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Les documents administratifs du Titulaire.
3. Le présent Contrat prévaudra sur toute autre pièce du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité doit effectuer au bénéfice du titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité Contractante, par les présentes, de procéder à la livraison desdits services et de remédier aux défauts de celles-ci conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des fournitures, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

.../...



EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jours, mois et année que dessus.

Signé par :

Bavon N'SA MPUTU ELIMA (Pour l'Autorité Contractante)
*Ministre de l'Environnement, Conservation
de la Nature et Tourisme*



Signé par :

J. Michel GHONDA
Administrateur Manager

(Pour le Titulaire)

